



Pension alimentaire inexistante

Par **Pamina**, le 27/04/2015 à 09:49

Bonjour,

Divorcée depuis 2005, mon ex-mari payait une pension alimentaire pour notre fils jusqu'à ce que nous décidions que ce dernier pourrait aller vivre chez lui. Après une année scolaire chez son père, notre fils a souhaité revenir vivre chez moi. Nous sommes donc repassés encore une fois devant le juge pour acter cette décision, et devant lui, lorsqu'il s'est agit de la pension alimentaire pour enfant, nous avons déclaré que nous nous arrangerions ensemble, que mon ex-mari verserait des sommes régulièrement, mais sans qu'aucune décision officielle précise ne soit prise. Je faisais confiance à mon ex-mari.

Notre fils a maintenant 15 ans.

Depuis 2011, date de ce jugement de retour de mon fils chez moi, mon ex-mari ne me donne jamais (même irrégulièrement) aucune aide, il n'achète même jamais aucun vêtement à notre fils, et ne participe pas aux frais occasionnés par son activité dans un club cycliste. En somme il ne nourrit tout juste son fils que lorsque celui-ci est en weekend ou en vacances (selon le modèle classique : 1 we sur 2 et moitié des vacances).

Devant le refus de mon ex-mari de discuter de tout ceci afin de revoir à la hausse sa participation, quels sont mes recours ? Puis-je imaginer faire pression autrement qu'en ayant recours au juge ou est-ce que le fait qu'aucun jugement précis n'ait été donné en cette matière rend caduque toute démarche de ma part maintenant ?

Merci beaucoup au cas où vous pourriez-m'aider à y voir plus clair.

Cordialement,

CR

Par **domat**, le 27/04/2015 à 09:56

bjr,

si vous n'avez aucune trace de cet accord, il vaut mieux envisager de repasser chez le jaf qui décidera de la pension alimentaire.

mais le juge risque de vous dire, pourquoi avoir attendu plus de 4 ans pour réagir.

cdt

Par **Pamina**, le **27/04/2015** à **10:02**

Merci beaucoup pour cette réponse.

J'ai attendu 4 ans car je suis patiente, assez peu portée sur les histoires glauques d'argent, et que j'ai la chance d'avoir un mari qui aime assez mon fils pour accepter de le prendre en charge totalement financièrement parlant. J'ai aussi attendu 4 années parce qu'avec mon ex-mari nous avons malgré tout de bonnes relations et je sais à quel point il devient mauvais quand nous parlons argent. Je voulais conserver, pour notre fils, de bonnes relations.

Mais je vois que la patience et une certaine forme de désintéressement chez moi ne mènent qu'à toujours plus d'inconscience chez mon ex-mari...

Par **Visiteur**, le **27/04/2015** à **10:42**

Bonjour,

à un moment donné il faut choisir ! Soit continuer à être la gentille et alors accepter tout !? Donc ne rien réclamer ! Soit, dire stop et alors passer à l'action ! Ce n'est pas devenir la méchante mais tout simplement exiger son dû ! et vous savez quoi ? votre fils appréciera plus tard le fait que vous vous soyez battue !

Par **Pamina**, le **27/04/2015** à **13:24**

Merci grenouille.

Il est clair que je vais passer pour la méchante aux yeux de mon ex-mari, et qu'il y a fort à parier que nos relations vont en pâtir. Je doute que notre fils sera heureux de voir ses parents brouillés, mais je crains bien que la nécessité ne nous y pousse, et j'ai ma conscience pour moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour ne pas en arriver là. Monsieur va bien devoir respecter la loi cette fois-ci.

Par **Visiteur**, le **27/04/2015** à **13:57**

Que vous importe ce que votre mari va penser de vous ? il sera certainement étonné de vous voir (enfin ?) montrer les crocs ! Quant à votre fils, à son âge, même si c'est un garçon, il voit ce qui se passe. Et ce n'est pas dit qu'il soit très heureux de voir sa mère se laisser faire. Ne prenez pas mal ceci surtout ! Sans connaître tous les tenants et aboutissants de votre histoire, je suis plutôt de votre côté que du sien ! Et ne vous méprenez pas sur mon pseudo... comme le chantait Michel; je suis un homme !